



**Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de
l'Aveyron**

9, rue de Bruxelles BP 3125 - 12 031 RODEZ cedex 9

A joindre à la demande de dérogation à la claustration de l'éleveur

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE VÉTÉRINAIRE D'INSPECTION SANITAIRE DES VOLAILLES ET
D'ÉVALUATION DE LA MOTIVATION ET DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ RENFORCÉES (Nov 2020)**

VOLET 2/2

Références réglementaires :

Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs

Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

Je soussigné, Dr Vre (Nom et prénom du vétérinaire sanitaire), N° ordre :,
atteste après constat de la part lors de la visite sanitaire réalisée le __/__/____, que l'élevage indiqué ci-dessous, faisant l'objet
d'une demande de dérogation à l'obligation de claustration ou de mise sous filets des volailles :

Nom et prénom (ou raison sociale) du détenteur³ :

N° INUAV :

Adresse du site d'élevage avicole concerné par la
demande :

- Présente ou est susceptible de présenter :

Des problèmes de **bien-être animal** dont l'origine peut être expliquée par l'obligation de claustration ou de mise sous filet

Présence d'éléments comportementaux anormaux (à préciser : ex stress, picage...) :

Dégradation de la litière et/ou de l'ambiance dans le bâtiment

Densité (kg/m²) incompatible avec le bien-être animal des animaux en bâtiment

Autres (à préciser) :

ET/OU

Une **technique d'élevage** ne permettant pas la claustration ou mise sous filet (ex : oies, volailles festives en plein-air total...)

Si oui, préciser :

- Applique les mesures de biosécurité prévues par l'arrêté du 8 février 2016 modifié susvisé, de manière

Satisfaisante

Non satisfaisante

- A mis en place les mesures de biosécurité supplémentaires suivantes visant à éviter l'introduction du virus de l'influenza aviaire
dans l'élevage (cocher la ou les options retenues) :

Absence d'accès à **des points d'eau naturels**, cours d'eau ou mares de la zone de parcours (OBLIGATOIRE)

Réduction de la **surface effective des parcours** (à préciser) :

Réduction de la durée de présence journalière des animaux sur les parcours (à préciser) :

Approvisionnement d'**aliments réalisés à l'intérieur** d'un bâtiment (OBLIGATOIRE)

Abreuvement réalisé à l'intérieur d'un bâtiment

Protection de l'**abreuvement réalisé à l'extérieur d'un bâtiment** (à préciser) :

Les mesures de biosécurité mises en place sont donc
évaluées comme :

permettant de déroger à la claustration ou à la
mise sous filets des parcours

ne permettant pas de déroger en l'état à la
claustration ou à la mise sous filets des parcours

Fait à : _____, le __/__/____

Signature et cachet du vétérinaire sanitaire